Commune de Sainte-Montaine

Envoyé en préfecture le 23/09/2023

Reçu en préfecture le 23/09/2023

Publié le

ID: 018-211802277-20230915-2023_09_04-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 septembre 2023, convoquée le 8 septembre 2023 Délibération n° 2023-09-04

Nombre de conseillers en exercice : 9 Présents : 8 Vote : 8 pour

L'an deux mille vingt-trois, le quinze septembre à 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Sainte-Montaine, réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion de la Mairie, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DEBARRE, Maire.

<u>Présents</u>: Jean-Yves DEBARRE, Annick BAUDOIN, Bertrand CASSÉ, Etienne FENART, Michèle KUBICKÉ, Marie-Thérèse MOREAU, Igor OLSEVSCHI et Nicolas RAFFESTIN.

Absents excusés : Rosemay BOURBON

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse MOREAU

Objet : Saison culturelle 2023 : spectacle « Mouettes et chansons »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que grâce à la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, à la Région Centre-Val de Loire et au Département du Cher, la commune peut proposer des spectacles accessibles à tous et à prix raisonnables.

Vu la délibération n° 2023-01-05 du 27/01/2023 choisissant le spectacle du groupe « les fous de Bassan » Mouettes et Chansons au tarif de 2 300.75 €

Monsieur le Maire dit qu'il convient de fixer les tarifs de vente des billets préconisés par la CDC SAULDRE ET SOLOGNE, soit tarif adulte : 10 €, tarif demandeurs d'emplois et jeunes de moins de 15 ans : 6 € et gratuit pour les moins de 12 ans.

Dit qu'il convient d'ajouter les repas des artistes, en plus du cachet et des frais de transport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- FIXE les tarifs de vente des billets du spectacle « Mouettes et Chansons » par le groupe « les fous de Bassan » comme suit : Adulte : 10 € Demandeurs d'emplois et jeunes de moins de 15 ans : 6 € et gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.
- ACCEPTE la prise en charge des repas des artistes
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer le contrat du spectacle « Mouettes et Chansons », ainsi que tout document relatif au spectacle.

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, Marie-Thérèse MOREAU Le Maire,
Jean-Yves DEBARRE

Certifié exécutoire par Monsieur le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 22/09/2023 et de sa publication sur le site internet de la commune de Sainte-Montaine le 23/09/2023